L'article 109 modifié est-il adopté?

Des voix: Adopté.

[Français]

M. Rondeau: Monsieur le président, nous sommes toujours à étudier l'article 109 du bill C-259. Cet article est extrêmement important, car son adoption changera la table d'impôt pour des millions de Canadiens.

Monsieur le président, avant d'entrer dans le vif de mes remarques concernant l'impôt sur le revenu, j'aimerais définir différents systèmes économiques, afin de mieux faire comprendre où nous nous acheminons avec la proposition fiscale de l'honorable ministre des Finances (M. Benson).

J'ai en main différentes définitions du socialisme, du communisme, du fasciste, du libéralisme économique bureaucratique que nous connaissons, de même que du capitalisme, et je crois que dans l'énumération de ces définitions, l'honorable ministre des Finances se reconnaîtra très bien.

Le socialisme veut dire que si l'on a deux vaches, le gouvernement en prend une et en donne une au voisin.

Sous le régime communiste, si un citoyen a deux vaches, le gouvernement les prend et lui remet du lait au compte-gouttes.

Sous le régime fasciste, si le citoyen a deux vaches, le gouvernement les prend et en vend le lait au citoyen.

Sous un régime nazi, si le citoyen a deux vaches, le gouvernement les prend toutes les deux, puis fusille le citoyen.

Sous le libéralisme économique démocratique—et là, je crois que l'honorable ministre des Finances devrait écouter—si un citoyen a deux vaches, le gouvernement les prend, en tue une, trait l'autre et jette le lait.

Une voix: Cessez donc vos vacheries.

M. Rondeau: Sous le régime capitaliste, si un citoyen a deux vaches, il en vend une et achète un bœuf.

Monsieur le président, j'ai eu l'occasion, hier, de même qu'un bon nombre de mes collègues, d'écouter la plupart des discours.

L'honorable ministre des Finances, à mon sens, a manifesté une arrogance consommée au cours des débats, car il n'a nullement écouté les suggestions faites par tous les honorables députés qui ont pris la parole. Je n'ai pu constater que la réaction suivante: le perpétuel frottement de sa partie postérieure sur sa chaise et son air assuré. Il disait: Dites ce que vous voudrez, suggérez ce que vous voudrez, je m'en fous, je ne changerai absolument rien au bill, car j'ai derrière moi une majorité suffisante de députés qui ont beaucoup plus de laine sur le dos qu'ils n'ont de «guts» pour réagir, dire ce qu'ils pensent et ce que leurs électeurs réclament et voudraient que leurs députés réclament à la Chambre.

Avant de traiter de l'article proprement dit, je dirai que j'ai été scandalisé, il y a deux ans, à la suite de questions posées par mon honorable collègue de Roberval (M. Gauthier) relativement à des privilèges accordés à des compagnies canadiennes, au cours des dix dernières années, d'apprendre qu'on a exempté de l'impôt des compagnies canadiennes depuis 1958. Ces chiffres, monsieur le président, sont astronomiques, car ils nous ont révélé qu'une somme de plus de 2 milliards de dollars, que le gouvernement fédéral avait le droit de percevoir, n'a pas été perçue de ces compagnies. Au lieu de vouloir percevoir les impôts

dus par ces compagnies, le gouvernement, en 1971, croit qu'il doit se venger ou imposer de nouveaux impôts à l'ensemble des contribuables canadiens.

La compagnie Bell Canada a été exemptée de la taxe de vente pendant dix ans, pour une somme de \$79,916,000; la compagnie Northern Electric, pour \$13,545,781; la Distillers Corp. (Seagram), pour \$23,613,000; la Canadian Business, pour \$10,463,000; la société George Weston, pour \$23,078,000; la Steel Co. of Canada, pour \$149,736,000; la Dominion Foundries, pour \$101,617,000; la compagnie Algoma Steel, pour \$68,442,000; la Ford Motors, pour \$11,249,706; la Chrysler Corporation, pour \$69,340,398; l'Alcan, pour \$149,774,404; l'Aluminium of Canada, pour \$139,405,412; . . .

• (3.30 p.m.)

[Traduction]

M. le président: A l'ordre. Je m'excuse d'interrompre le député. J'ai écouté ses remarques avec intérêt depuis le début, mais mes observations s'adressent vraiment à tous les membres du comité. Je ne suis pas ici pour imposer le Règlement de force aux députés, mais si nous voulons étudier méthodiquement le bill, je dois leur signaler à tous la nécessité d'observer la règle de la pertinence. Nous traitons actuellement des articles 109 et 110. J'ai essayé de trouver quelque rapport entre les remarques du député et les articles en question, mais en vain. Je me trompe peutêtre. Dans ce cas, le représentant de Shefford me le dira sans doute.

[Français]

M. Rondeau: Je vous remercie de vos remarques, monsieur le président, mais je dois dire que ce n'est pas ma faute si la liste des compagnies exemptées de la taxe fédérale est si longue et si l'on juge qu'une nouvelle loi de l'impôt doit être adoptée au Canada. C'est peut-être parce qu'on n'a pas su percevoir la taxe de vente fédérale qui était alors due par ces compagnies.

La International Nickel Co. of Canada Ltd., pour \$102,-100,000; la Cominco Ltd., pour \$21,258,000. Et j'en passe. Pour six compagnies, monsieur le président, je fais l'addition, et je constate le total de \$642,632,000. Au total, une somme d'environ 2 milliards de dollars n'a pas été perçue

par le gouvernement fédéral.

Je voudrais, à l'aide de chiffres de comptables et d'économistes, faire un parallèle entre l'impôt canadien des particuliers et celui que les Américains doivent payer. Je ne prends pas comme exemple les pays sous-développés, mais notre voisin, qui jouit à peu près des mêmes ressources naturelles que le Canada, afin de démontrer la différence entre l'impôt payé au Canada et celui payé par les contribuables américains.

Avant de donner des chiffres, j'aimerais me référer au discours prononcé par M. R. M. Fowler, président de l'Association canadienne des producteurs de pâtes et papiers, au déjeuner annuel de l'Association, le 30 janvier 1970, et je cite:

Au cours des dernières années, le taux d'imposition frappant les compagnies canadiennes a pu atteindre 10 points de plus en pourcentage que celui appliqué à nos concurrents américains.

J'ai également en main le mémoire présenté au comité des banques et du commerce du Sénat par les représentants de l'Association canadienne des manufacturiers qui, après avoir fait une comparaison entre l'impôt canadien et américain, déclaraient ceci:

[Traduction]

L'écart croissant entre les barèmes d'imposition aux États-Unis et au Canada est une raison déterminante sous